

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 18 décembre 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 23_69DL

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil vingt-trois et le 18 décembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le dernier tableau des effectifs adopté par le Comité Syndical du 26 juin 2023,

Le Président propose au Comité Syndical :

D'adopter le nouveau tableau des effectifs.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président
et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'adopter le nouveau tableau des effectifs proposé ci-dessous qui prendra effet à compter du 18 décembre 2023 ;

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits



Le Président,
Didier KHELFA

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 18 12 2023

Catégorie et grade	Postes au 18/12/2023	Postes supprimés	Postes créés	Postes pourvus		Postes vacants	35 heures
				Titulaire ou Stagiaire	Non Titulaire		
Catégorie A							
Directeur Général des Services	1	0	0	1	0	0	35 heures
Filière technique							
Ingénieur Principal	2	0	0	1	0	1	35 heures
Ingénieur	1	0	0	1	0	0	35 heures
Filière administrative							
Attaché territorial principal	1	0	0	0	0	1	35 heures
Attaché Territorial	1	0	1	1	0	1	35 heures
Sous-total Catégorie A	6	0	1	4	0	3	
Catégorie B							
Filière technique							
Technicien Principal 1ère classe	1	0	0	1	0	0	35 heures
Technicien Principal 2ème classe	0	0	0	0	0	0	35 heures
Technicien	5	0	0	1	4	0	35 heures
Filière administrative							
Rédacteur Principal 1ère classe	1	0	1	1	0	1	35 heures
Rédacteur Principal 2ème classe	0	0		0	0		35 heures
Rédacteur	0	0		0	0		35 heures
Sous-total Catégorie B	7	0	1	3	4	1	
Catégorie C							
Filière technique							
Agent de maîtrise principal	1	0	0	1	0	0	35 heures
Agent de maîtrise territorial	1	0	0	0	0	1	35 heures
Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	0	1	0	0	35 heures
Adjoint technique principal 2ème classe	1	0	0	0	0	1	35 heures
Adjoint technique	2	0	0	1	0	1	35 heures
Filière administrative							
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	0	0	4	0	0	35 heures
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	0	0	1	0	1	35 heures
Adjoint administratif	5	0	0	5	0	0	35 heures
Sous-total Catégorie C	17	0	0	13	0	4	
Total Général	30	0	2	20	4	8	